

A.M. AVOCAT – AIMEE MAMBERTI

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000 Euros

Immeuble Le Phare – 455 Promenade des Anglais

06200 NICE

RCS NICE 534 675 541

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 NOVEMBRE 2025

Je soussignée, **Aimée MAMBERTI**, agissant en qualité de gérante et seule associée de la société A.M. AVOCAT-AIMEE MAMBERTI, prend les décisions ci-après concernant les statuts sur les points suivants :

Première décision : Transfert du siège social

L'associée unique décide de transférer le siège social de la SELARL au 16 Rue Tonduti de l'Escarène, 06000 NICE, à compter du 1^{er} décembre 2025.

Deuxième décision : Modification subséquente de l'article 4 des statuts

En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

Le siège social est fixé au 16 rue Tonduti de l'Escarène – 06000 NICE, à compter du 1^{er} décembre 2025.

Le reste de l'article demeurant inchangé.

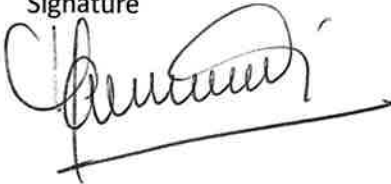
L'associée unique et gérante confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

De tout ce qui précède, l'associée unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

Nice le 30 novembre 2025

L'associée unique gérante

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Aimée Mamberti', written over a horizontal line.